

## **Association suisse des fontainiers**

### **Protocole 58 de l'assemblée générale**

Date: 15 juin 2007

Lieu: Halle polyvalente LUST à Maienfeld

Début: 14.00 h

### **Extrait du protocole révision des statuts Point 5.5.6**

#### **11. révision Art. 5.5.6 des statuts (édition 1989)**

Il est demandé d'augmenter la compétence des dépenses du comité de 10% à 20%.

Par la création d'un fond de formation en l'an 2000 le capital de l'association a été réparti ce qui a réduit de moitié les compétences du comité.

Avec le reste des compétences d'env. Fr. 10'000.- pour des dépenses extraordinaires non budgetés, l'activité du comité est toujours plus limitée.

Raison pour laquelle, le comité demande à rehausser ses compétences en matière de dépenses.

La demande est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le président

Le secrétaire du protocole

U. Hugi

J. Schibig